Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601253-20251212-2025_038-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 12/12/2025

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage de la convocation
08/12/2025

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 13

Votes
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2025/38

L'an 2025 et le 12 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, M. KERMABON François, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GAILLARD Sylvie, Mme MATIGNON Isabelle, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent et Mme GOALABRE-BITEAU Anne.

Absent.e.s excusé.e.s : M. JOUANNO Mickaël.

Absent.e.s: Mme OLLIVIER Valérie.

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération : MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'UN SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION

Madame le Maire rappelle que la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et Malguénac a été signée le 25 novembre 2021. Depuis, 4 avenants ont été signés. Cette mise à jour propose une nouvelle tarification basée sur une facturation distincte qui permettrait d'imputer en investissement l'acquisition du matériel et des logiciels et en fonctionnement le coût du service. La formule « de base », pratiquée pour Malguénac actuellement, calcule des coûts en fonction d'unités définies selon une annexe. Ce coût comprend achat et location de matériels, frais liés à la maintenance et à l'entretien, frais de personnel et de fonctionnement du service....
Le service commun restera décisionnaire du renouvellement du parc dans les 2 formules de facturation.
Mme le maire propose à l'assemblée de conserver le mode de facturation actuel qui offre une simplicité de compréhension des coûts et la garantie d'avoir du matériel performant, adapté et à jour.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la mise à jour de la convention du service commun des systèmes d'information.
- OPTE pour le mode de facturation « formule de base ».

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La maire,